



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2013

Présidence : M. Charles Gabella

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 12 février 2013 n° 2/13 "Demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules des Services extérieurs"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de la commission des finances

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 275'000.- TTC pour le remplacement de trois véhicules des Services extérieurs;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante;
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
 - a. prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules Fr. 135'000.-
 - b. amortissement sur 5 ans par annuités égales Fr. 140'000.-.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 28 mars 2013.